




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-226**

Séance publique du

8 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150608- lmc168266-DE-1-1
Date de signature : 11/06/2015
Date de réception : jeudi 11 juin 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : REVISION DE LA TARIFICATION DES PRESTATIONS DU CONSERVATOIRE DARIUS
MILHAUD**

Le 8 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danièle BRUNET, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUIN 2015

Nomenclature : 7.10
Divers

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme JOISSAINS Sophie

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : REVISION DE LA TARIFICATION DES PRESTATIONS DU CONSERVATOIRE
DARIUS MILHAUD- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

En date du 9 février 2015, le conseil municipal a voté la tarification des services publics et droits divers de la ville par délibération n° DL.2015-2.

Cette délibération incluait dans la section « DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES EDUCATION CULTURE ET POLITIQUE DE LA VILLE », les tarifs relatifs au Conservatoire Darius Milhaud à savoir :

- I. Locations de l'Auditorium
- II. Mise à disposition de personnel
- III. Prestations artistiques

Au regard du contexte économique et de la promotion culturelle de la Ville, le conservatoire est tenu auprès de ses partenaires institutionnels par des engagements commerciaux conclus sur la base des tarifs 2014, afin d'asseoir l'attractivité de ce secteur. Le maintien des tarifs 2014 est motivé en raison d'une application des tarifs trop récents pour avoir une réelle vision globale de l'évolution de ces prestations.

Aussi, la délibération votée ne reprenant pas les engagements pris par le Conservatoire Darius Milhaud, il vous est proposé de réviser les tarifs votés, jusqu'à une prochaine décision du Conseil Municipal.

Par conséquent, je vous demande mes chers collègues de bien vouloir :

- **ADOPTER** la grille tarifaire révisée ci-dessous :

TARIFS 2015

I. Location de l'Auditorium		Tarifs H.T
Location de l'auditorium en ordre de marche	Location journalière	6 700,00 €
pour une journée supplémentaire de montage 2 services	Tarif journalier	1 700,00 €
pour 1/2 journée supplémentaire de montage 1 service	Tarif journalier	800,00 €
II. Mise à disposition de personnel		Tarifs H.T
Régisseur général sup.	Tarif horaire chargé/agent	35,00 €
Régisseur plateau sup.	Tarif horaire chargé/agent	30,00 €
Régisseur lumière sup.	Tarif horaire chargé/agent	30,00 €
Régisseur son sup.	Tarif horaire chargé/agent	30,00 €
Machiniste sup.	Tarif horaire chargé/agent	258,00 €
Electricien sup.	Tarif horaire chargé/agent	25,00 €
Prime de panier	Tarif horaire chargé/agent	15,00 €
Piquet de pompier supplémentaire	Tarif horaire chargé/agent	160,00 €
III. Prestations artistiques		Tarifs H.T
Chef d'Orchestre	Répétition + Spectacle	1 440,00 €
Musicien 1er catégorie	Répétition + Spectacle	720,00 €
Musicien 2ième catégorie	Répétition + Spectacle	216,00 €
Chorégraphie	Répétition + Spectacle	720,00 €
Technicien du Spectacle	Répétition + Spectacle	360,00 €

DL.2015-226 - REVISION DE LA TARIFICATION DES PRESTATIONS DU CONSERVATOIRE
DARIUS MILHAUD-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 11/06/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)